



ÉCOLE DES ALIZÉS

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES
Assemblée générale des parents, 20 septembre 2023

Procès-verbal de l'assemblée générale de parents de l'école des Alizés, tenue le 20 septembre 2023 à 19 h au gymnase de l'école, 45 avenue de la Grotte à Mont-Joli.

1. Présence et mot de bienvenue :

Mme Guylaine Pepin, directrice de l'école, prend les présences à partir de 18 h 50. Mme Daisy Roussel, présidente, ouvre l'assemblée à 19 h 04 et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2. Présences :

Mmes : Myrienne Côté, parent, classe de Chantale Gagnon, Catherine St-Pierre et Catherine Larivée-Beaulieu
Daisy Roussel, parent, classe de Mélissa Bérubé et Laurie St-Pierre
Sophie Picard, parent, classe de Caroline Lauzier
Audrey-Anne Plourde-Imbeault, parent, classe de Mélissa Bérubé
Louise Plante, parent, classe de Catherine Roy, Liette St-Onge et Catherine St-Pierre
Jade Larivière, parent, classe d'Alice Mittler et Réal Leclerc
Samantha Pelletier, parent, classe d'Alice Mittler, Jacky Moreau Beaudry et Chantale Gagnon
Marika Vésina, parent, classe de Eveliina Rissanen
Stéphanie Bérubé, parent, classe de Jacky Moreau Beaudry et Laurie St-Pierre
Guylaine Pepin, directrice

MM.: Mario Bélanger, parent, classe de Laurence Harton
Patrick Smith, parent, classe de Eveliina Rissanen

3. Nomination d'un ou d'une secrétaire d'assemblée :

Mme Guylaine Pepin se propose comme secrétaire de la rencontre. Sa candidature est proposée par Mme Audrey-Ann Plourde-Imbeault.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour :

Après lecture, IL EST PROPOSÉ par Mme Myrienne Côté d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

AGA 23-24-1/11 Adopté à l'unanimité.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 septembre 2022 :

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Plante que le procès-verbal du 20 septembre 2022 soit adopté tel que lu.

AGA 23-24-1/12 Adopté à l'unanimité.

6. Présentation du rapport annuel 2022-2023 de l'école :

Mme Daisy Roussel fait la lecture du mot de la présidence.
Mme Guylaine Pepin fait un résumé des points importants.

Il EST PROPOSÉ par Mme Stéphanie Bérubé d'adopter le rapport annuel 2022-2023 de l'école.

AGA 23-24-1/13 Adopté à l'unanimité.

7. Information sur les différents comités :

7.1 Conseil d'établissement :

Mme Guylaine Pepin informe les membres sur le fonctionnement et la constitution d'un conseil d'établissement. Il y a 6 rencontres par année et les membres sont des acteurs actifs dans la prise de décision sur certains sujets prescrits par le ministère de l'Éducation du Québec.

7.2 Comité de parents :

Mme Sophie Picard informe les membres de la mission et du fonctionnement du comité de parents du Centre de services scolaires. Les réunions sont les premiers mardis des mois d'octobre à juin. Seuls les parents siègent à ce comité ; les membres du personnel ne sont pas admissibles. Mme Picard précise que cette instance a un réel pouvoir d'influence dans l'organisation.

7.3 Organisme de participation des parents :

Mme Guylaine Pepin explique le rôle et les fonctions de l'organisme de participation des parents (O.P.P.) et la place des parents bénévoles dans l'école. On insiste sur l'importance de cette instance au sein d'une école qui veut donner de l'envergure à ses projets.

8. Élection des membres parents au conseil d'établissement (réguliers et substituts) :

Mme Guylaine Pepin présente les deux postes, d'une durée de deux ans, à combler cette année.

Les mises en candidature sont :

- Mme Myrienne Côté propose Mme Daisy Roussel, qui accepte l'invitation ;
- Mme Sophie Picard propose Mme Stéphanie Bérubé, qui accepte l'invitation ;
- Mme Stéphanie Bérubé propose Mme Audrey Ann Plourde-Imbeault, qui décline l'invitation ;
- Mme Marika Vézina propose sa propre candidature ;
- Mme Myrienne Côté propose Mme Samantha Pelletier, qui décline l'invitation ;
- Mme Sophie Picard propose Mme Myrienne Côté, qui accepte l'invitation.

Comme deux postes sont à pourvoir et que quatre candidates ont accepté l'invitation, un vote est nécessaire.

Poste no. 3 :

La personne nommée est Mme Daisy Roussel.

Poste no. 5 :

La personne nommée est Mme Myrienne Côté.

9. Élection d'un représentant au comité de parents :

Mme Sophie Picard manifeste son intérêt à poursuivre cette responsabilité.

Il est proposé par Mme Louise Plante, et adopté à l'unanimité de nommer Mme Sophie Picard comme représentante de l'école des Alizés sur le comité de parents du CSS des Phares.

10. Élection d'un substitut au comité de parents :

Compte tenu de l'absence de Mme Christine Dubé, actuellement substitut, il est convenu de reconduire Mme Dubé dans son mandat de membre substitut au comité de parents, et de veiller à combler la vacance dans l'éventualité où elle se désisterait.

11. Élection de membres substituts

Mme Guylaine Pepin présente le poste à combler cette année, pour une durée d'un an.

Les mises en candidature sont :

Mme Myrienne Côté propose Mme Stéphanie Bérubé, qui accepte l'invitation.
Mme Samantha Pelletier propose Mme Jade Larivière, qui accepte l'invitation;
Mme Jade Larivière propose Mme Samantha Pelletier, qui accepte l'invitation;
Mme Sophie Picard propose Mme Marika Vézina, qui accepte l'invitation.

Comme deux postes de substituts sont à pourvoir et que quatre candidates ont accepté l'invitation, un vote est nécessaire.

Mmes Jade Vézina et Stéphanie Bérubé sont nommées à titre de membre parents substituts au conseil d'établissement.

Les résultats du processus d'élection et de nomination tel qu'il s'est déroulé sont proposés par Mme Myrienne Côté, et adoptés à l'unanimité.

AGA 23-24-1/14 Adoptés à l'unanimité

12. O.P.P. : Nomination des membres

Mmes Marika Vézina, Audrey Ann Plourde-Imbeault, Samantha Pelletier, Stéphanie Bérubé, de même que M. Mario Bélanger se proposent à titre de membres de l'organisme de participation des parents (O.P.P.). Les autres parents du conseil d'établissement saluent leur implication et les assurent de leur soutien. Il est convenu que l'O.P.P. pourra accueillir d'autres parents en cours d'année.

13. Consultation : nombre de membres parents au CE pour l'année scolaire 2024-2025

Il est décidé à conserver le nombre de 5 parents au conseil d'établissement pour 2024-2025.

Il EST PROPOSÉ par Mme Sophie Picard de maintenir le nombre de membres parents au CE à cinq pour l'année scolaire 2024-2025.

AGA 23-24-1/15 Adopté à l'unanimité

14. Divers :

14.1 Remerciements aux membres sortants

Mme Guylaine Pepin souligne le départ des membres sortants, Mmes Élisabeth Côté, Nelly Guimond, Marie-Eve Rioux, et MM. Henrik Hudier et Stéphane Roussel, et les remercie pour leur implication.

14.2 Que réserve 2023-2024 à l'école des Alizés

Mme Guylaine Pepin expose aux parents présents les grands projets qui se réaliseront au cours de l'année scolaire à venir. Notamment, il est question de la réécriture du projet éducatif, de la poursuite de notre implication au Réseau Hémisphères, de la revalorisation de la cour d'école et de rénovations possibles au printemps 2024.

15. Période de questions du public :

Mme Myrienne Côté s'informe sur l'état de situation concernant l'enseignement de l'anglais. Mme Guylaine Pepin explique à l'assemblée le processus de recrutement et d'embauche, qui se déroule au niveau du service des ressources humaines.

Mme Stéphanie Bérubé s'informe sur l'état d'avancement du dossier concernant le conteneur à déchets à proximité de la cour d'école. Mme Guylaine Pepin informe les membres présents que les démarches suivent leur cours.

16. Levée de l'assemblée :

Il EST PROPOSÉ par Mme Myrienne Côté que la séance soit levée à 20 h 49.

AGA 23-24-1/16 Adopté à l'unanimité.

Mme Guylaine Pepin, directrice.
Secrétaire de l'assemblée

Mme Daisy Roussel, présidente 2023-2024